

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE

UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU
MINISTERE
UCM

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE
L'ELECTRICITE ET DE L'EAU
« AGREE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro du marché : ZR-UCM- 299864-CS-QCBS.

Services de consultant : Recrutement d'un Conseiller en transaction pour la mise en œuvre du programme de mini-réseaux verts dans les villes de Kananga et Mbuji-Mayi

N° de Don : PPA V4140 du 24 janvier 2021

Numéro de l'Avis : AMI n° 001/MINRHE/UCM/AGREE/2022/SC

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **Recrutement d'un Conseiller en transaction pour la mise en œuvre du programme de mini-réseaux verts dans les villes de Kananga et Mbuji-Mayi** ». En complément du financement de l'IDA, un don du Font Vert pour le Climat (GCF, en sigle anglais), sera également en partie utilisé pour financer ces services.

Les services de consultant (« Services ») consistent en une Assistance Technique au Gouvernement de la République Démocratique du Congo à travers l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARE), pour la préparation et la mise en œuvre des appels d'offres pour le développement de mini-réseaux dans les villes de Kananga et Mbuji-Mayi. Le consultant appuiera le gouvernement dans la revue documentaire liée au projet, la préparation et structuration des transactions, la mise en œuvre des transactions et le suivi et exécution des contrats par les soumissionnaires attributaires des connexions.

Le travail de Consultant devrait durer 24 mois et pourra être prolongé avec l'accord des parties.

L'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité (UCM), qui assure la coordination générale des activités du projet AGREE, invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils

possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. La fourniture de services de conseil dans le domaine des mini-réseaux, notamment aux promoteurs publics et privés
2. La fourniture de services de conseil en transaction dans le domaine des PPP, en infrastructure, et notamment sur les aspects liés aux outils et structures de financement de projets « project finance » avec mise en œuvre d'au moins un mandat similaire
3. La réalisation des études, le développement et l'exploitation de mini-réseaux ou des activités de conseil à tiers
4. L'analyse et l'élaboration des politiques et réglementations spécifiques du secteur de l'énergie et des mini-réseaux préférablement à travers un cabinet ayant une expertise juridique solide
5. La planification de l'électrification au moindre coût (least-cost electrification planning)
6. La capacité à travailler avec les autorités pertinentes, tant au niveau de l'État central que de la municipalité, pour l'obtention de toutes les autorisations requises par la mise en œuvre des mini-réseaux
7. La collaboration avec les secteurs public et privé, les partenaires au développement et les promoteurs privés
8. Expérience dans des pays ayant des conditions d'accès et de revenus similaires à la RDC
9. La capacité à communiquer efficacement en anglais et en français de qualité

Les versions préliminaires des termes de référence sont disponibles à l'UCM à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le consultant pourra à sa guise joindre à sa manifestation d'intérêt : lettre de motivation, documentation, prospectus, brochures, dépliants, fiches, attestations et autres supports illustrant ses références pour des prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel d'encadrement qualifié, etc.

Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Edition janvier 2011, Version révisée juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants précitées.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous, de 9h00 à 15h00.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard **le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 15 heures** et porter clairement la mention : « **AMI n° 001/MINRHE/UCM/AGREE/2022/SC afférent au recrutement d'un Conseiller en transaction pour la mise en œuvre du programme de mini-réseaux vert dans les villes de Kananga et Mbuji-Mayi** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des Projets du ministère des Ressources hydrauliques et Electricité (UCM) 1022, avenue des Forces Armées de Concession Zimbali & Gombe River-2ème étage Commune de la GOMBE, à Kinshasa / République Démocratique du Congo

Tél : +243 84 782 4066

E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com

Maximilien MUNGA
Coordonnateur